



Syndicat d'Eau et  
d'Assainissement  
de la Région d'Yerville

# Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de YERVILLE

## COMPTE-RENDU de la SEANCE du 26 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre à dix-sept heures, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie d'Yerville sous la Présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Joël BAILLARD, Bernard DAM, Julien LACHEVRE, Eric DEYBACH, Henri CHAMPAIN, Thierry GUILLON, Claude LESEIGNEUR, Philippe LACAISSE, Guy VIGREUX, Jean-Michel TRAVERS, Olivier LECONTE, Jacques LEMERCIER, Nadine MONTIER, Daniel SANSON, Bruno BERTRAND, Stéphane VALLE, Claude JOUANGUY, Olivier HOUEVILLE, François ROYER, Daniel COLLARD et Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

**Assistaient également** : Monsieur Samuel GENDRIN, Madame Alexandra CABY

**Etaient Excusés** : Séverine FREMONT, Hubert HONDIER, Hervé WALLERICH

Le Président fait lecture du compte rendu de la réunion du 10 avril 2017 qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

- **Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable : choix du candidat**

Le Président expose que le précédent marché de renouvellement de canalisations d'eau potable a été interrompu au bout d'un an suite à une irrégularité de procédure détectée par le contrôle de légalité. Le bureau d'étude EGIS Eau a donc dû relancer une consultation à ses frais.

4 entreprises ont répondu à cette consultation :

- DLE Ouest
- SONOTER
- SADE
- STURNO
- POTEL

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 juillet 2017 et a retenu l'entreprise STRUNO pour un prix moyen de travaux de 129 972 €.

L'entreprise STRUNO s'est démarquée par un mémoire technique de très bonne qualité, ce qui l'a placé en premier sur ce critère et lui a permis d'être le mieux disant.

Durant le marché précédent, nous avons fait renouveler près de 3000 ml de canalisations d'eau potable par l'entreprise STURNO à Criquetot sur Ouveille, Ancretieville St Victor et Hugleville sans problèmes.

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'entreprise STURNO pour le marché de travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable pour 3 ans, et autorise le Président ou le Vice-Président à :

- Signer le marché de travaux et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération
- Contracter les éventuels emprunts nécessaires pour financer cette opération

- **Renouvellement du bail avec ORANGE des antennes du réservoir de Saint Martin aux Arbres**

Le Président expose que le bail actuel avec l'opérateur ORANGE dans antennes du réservoir de Saint Martin aux Arbres se termine le 30 juin 2018.

Il est nécessaire de renouveler le bail avec l'opérateur après cette date pour une période de 12 ans.

Les prix actuels de locations d'antennes sont à environ 5500 à 6500 € annuels.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :

- négocier avec l'opérateur le loyer et les conditions de révision de prix.
- Signer l'avenant pour la reconduction du bail de location

- **Mis aux normes des clôtures des réservoirs**

Le Président expose que les clôtures des 4 réservoirs appartenant au Syndicat (2 à Bourdainville, 1 à Saint Martin aux Arbres et 1 à Ancretieville Satin Victor) ne répondent pas aux normes Vigipirate.

En effet, il convient d'installer des clôtures d'une hauteur de 2 mètres.

Ces travaux de mise aux normes des clôtures sont financés à 80 % par l'Agence de l'Eau.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :

- réaliser la consultation correspondante
- signer le devis de travaux avec l'entreprise la mieux disante.
- réaliser la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

- **Présentation des Rapports Annuels (RPQS) 2016**

Il est présenté à l'assemblée les rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'année 2016 pour les services eau, assainissement et assainissement non collectif. Ces rapports sont obligatoires et doivent comporter des indicateurs réglementaires sur les 3 services. Ils sont transmis aux services de la Police de l'Eau et de l'Agence de l'Eau.

Les rapports sont publics, ainsi ils seront publiés sur le site internet du Syndicat ([www.siaepa-yerville.fr](http://www.siaepa-yerville.fr))

Après lecture, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces rapports

- **Conventions de Servitude Assainissement non collectif**

Le Président expose que pour permettre les opérations d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif sur terrain privé et dont le Syndicat est propriétaire, nous faisons enregistrer aux Hypothèques les conventions de servitudes auprès du notaire Demares.

Aussi l'enregistrement des conventions de servitude peut prendre un certain temps et il se peut que nous ayons à réaliser une opération d'entretien (vidange, etc) avant la signature de la convention.

Il y a également 2 conventions de servitudes qui n'ont pas pu être signées et enregistrées aux Hypothèques en raison de problèmes de non règlement de frais de successions par les propriétaires. (EUDES à Bourdainville et LAUGEOIS à Vibeuf).

De ce fait, nous ne pouvons pas payer les frais relatifs à l'entretien de ces 2 dispositifs d'ANC.

Afin de ne pas pénaliser les usagers et de garantir leur bon fonctionnement, il est demandé au Comité Syndical d'autoriser à payer les frais d'entretien :

- des dispositifs d'ANC dans l'attente de la signature des conventions de servitude.
- des 2 dispositifs d'ANC (EUDES et LAUGEOIS)

Après avoir entendu cet exposé, le Comité Syndical accepte à l'unanimité le paiement des frais d'entretien pour ces dispositifs d'assainissement non collectif précitées.

- **Cession d'un terrain au Syndicat de Bassin Versant Saône Vienne et Scie**

Le Président expose que le terrain d'assiette de parcelle ZA17 à Hugleville en Caux est constitué :

- d'une partie pour la station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil, dont après division est numéroté ZA 64
- de l'autre partie d'un bassin pluvial construit lors du remembrement de l'autoroute A29, dont après division est numéroté ZA 65

N'ayant pas l'utilité de ce bassin pluvial, il est demandé au Comité Syndical :

- de rétrocéder à l'euro symbolique au Syndicat de Bassin Versant de la Vienne, Saône et Scie, la parcelle nouvellement numérotée ZA65
- de prendre en charge les frais de géomètres et de notaires pour l'ensemble de cette opération.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette rétrocession et autorise le Président à signer les documents nécessaire pour mener à bien cette opération du début à la fin.

- **Décisions modificatives**

Budget Assainissement

Article 2315 – opération 9240 : -150 000 €

Article 2111 – opération 9210 : 60 000 €

Article 2315 – opération 9210 : 90 000 €

Budget ANC :

Article 2148 opération 0036 : 2 600 €

Article 2314 opération 0037 : -2 600 €

- **Questions diverses**

Claude LESEIGNEUR demande ce qu'il en est de l'ANC de Mr et Mme GIRARD. Samuel GENDRIN explique que c'est un ANC qui a été réhabilité par le Syndicat qui souffre de problèmes d'infiltrations des eaux traitées. Ces eaux vont actuellement sur la route. Le Bureau d'étude SOGETI Ingénierie va réaliser des tests d'infiltration par des essais Porchet sur le terrain de Mr et Mme GIRARD pour résoudre ce problème.

Si à terme ce problème persiste, il pourra être envisagé de mettre un assainissement collectif sur cette portion de la rue de Forrières.

Compétence DECI

Suite à la demande des maires, le Syndicat étudie avec le SIDESA la possibilité juridique pour faire réaliser un groupement de commande pour l'installation de poteaux et de bouches à incendie et pour des contrôles mutualisés de ces PEI sur le territoire de la Communauté de Communes de Doudeville-Yerville.

Il sera également demandé aux autres collectivités voisines du Syndicat (Caux Central, Région de Doudeville, Région de St Laurent en Caux) ce qu'ils font sur cette problématique.

La séance a pris fin à 18h.